



DOSSIER DE CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC À PROCÉDURE ADAPTÉE

Vidéo de présentation des étapes de la démarche Natur'Adapt sur l'adaptation au changement climatique pour une aire protégée.

N° 2025/RNF/01

LIFE22-IPN-FR-104846-LIFEBIODIVFR WP4

Mode de passation
Procédure adaptée
Conformément aux articles R2123-1, R2123-1°

Date et heure limites de réception des candidatures :
« 22 septembre 2025 à 12h30 »

CE DOSSIER COMPREND :

- LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)
- LE CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES
- LE CAHIER DES CHARGES
- L'ACTE D'ENGAGEMENT
- LES ANNEXES

SOMMAIRE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION	4
1 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
1.1 Objet du marché	4
1.2 Mode de passation	4
1.3 Décomposition de la consultation	4
2 Conditions de la consultation	4
2.1 Délai de validité des offres	4
2.2 Publication	4
2.3 Variantes	4
3 Conditions relatives au contrat	5
3.1 Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 Modalités de financement et de paiement	5
4 Contenu du dossier de consultation	5
5 Présentation des candidatures et des offres	5
6 Conditions d'envoi ou de remise des plis et date limite de réception	6
6.1 Transmission	6
6.2 Langue pouvant être utilisée	6
6.3 Unité monétaire	6
7 Examen des candidatures et des offres	6
7.1 Sélection des candidatures et jugement des offres	6
7.2 Critères d'attribution :	7
7.3 Suite à donner à la consultation	7
8 Renseignements complémentaires	7
8.1 Adresses supplémentaires et points de contact	7
8.2 Procédures de recours	7
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES	8
1 OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GENERALES	8
1.1 Objet du marché	8
1.2 Partie contractantes	8
1.3 Domicile du titulaire	8
1.4 Durée du marché	8
2 PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ	8
3 MODE DE DETERMINATION DES PRIX	8
3.1 forme des prix	8
3.2 Variation des prix	8
3.3 Enveloppe financière	8
4 MODALITES DE REGLEMENT	8
4.1 Délai global de paiement	8
4.2 Remise de la facture	8
4.3 Délai de paiement	9
4.4 Retard de paiement	9
5 PÉNALITÉS DE RETARD	9
6 ATTRIBUTION DU MARCHÉ	9
7 NOTIFICATION DE L'OFFRE RETENUE	9
8 DOCUMENTS CONTRACTUELS	9
9 LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION	9
PARTIE TECHNIQUE – CAHIER DES CHARGES	10

10	DESCRIPTIF DE LA MISSION	10
10.1	Entités concernées	10
10.2	Etendue de la prestation	10
11	ANNEXE	17

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET DU MARCHÉ

L'association Réserves Naturelles de France (RNF) recherche un prestataire en vue de réaliser une vidéo de présentation et de valorisation de la démarche Natur'Adapt. La commande porte sur la réalisation de cette vidéo d'une durée allant de 4 à 5 minutes.

Cette démarche issue d'un programme européen LIFE aide les gestionnaires d'espaces naturels à adapter leurs pratiques face au changement climatique. La méthode Natur'Adapt, structurée en huit étapes, sert de cadre à cette adaptation.

La vidéo s'appuiera sur des éléments graphiques en motion design — à créer — en lien avec la charte graphique de RNF, ainsi que sur des rushes vidéo et un script validé transmis par RNF, pour expliquer cette démarche. Elle s'inscrit dans l'une des actions du projet LIFE Biodiv'France [LIFE22-IPN-FR-104846-LIFEBIODIVFR WP4], lequel vise à valoriser les outils développés pour accompagner les aires protégées dans une gestion plus appropriée des impacts climatiques.

Destinée aux gestionnaires d'espaces naturels et aux décideurs, pour faciliter l'appropriation de cette démarche à l'échelle des territoires. La vidéo vise aussi à sensibiliser le grand public aux actions des réserves naturelles et plus largement des aires protégées. Elle servira également de support de communication pour promouvoir une boîte à outils Climat que RNF prévoit de lancer en 2027, dans le cadre des actions du projet LIFE Biodiv'France.

1.2 MODE DE PASSATION

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique et notamment à l'article R2122-8 du CCP, le présent marché, dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes, sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Cette procédure simplifiée permet à l'acheteur public de conclure directement avec le prestataire de son choix, tout en respectant les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur offre dans les délais et selon les modalités précisées dans le présent règlement de la consultation.

1.3 DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Le marché n'est pas alloti : il porte sur une mission unique de production vidéo incluant la conception, le tournage, l'animation, la postproduction et la livraison des supports finalisés.

2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres resteront valides pendant 120 (cent-vingt) jours à compter de la date limite de réception des offres. Durant ce délai, les soumissionnaires restent engagés par leur offre.

2.2 PUBLICATION

Conformément à l'article **R.2122-8** du Code de la commande publique, et compte tenu de l'estimation du marché (**inférieure à 40 000 € HT**), **aucune publicité ni mise en concurrence préalables n'est requise.**

Cependant, dans un souci de transparence et de bonne gestion des deniers publics, RNF se réserve la possibilité de **consulter plusieurs prestataires qualifiés** susceptibles de répondre au besoin.

2.3 VARIANTES

Des adaptations du marché peuvent être étudiées, dans le respect des règles de la commande publique.

3 CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

3.1 DUREE DU CONTRAT OU DELAI D'EXECUTION

Le marché prend effet à compter de la date de notification adressée au titulaire. L'exécution des prestations s'échelonne selon le calendrier prévisionnel établi dans le cahier des charges, avec une livraison finale des livrables attendue au plus tard fin février 2026.

Le prestataire s'engage à respecter les jalons intermédiaires (storyboard, maquettes, version V1, livrables finaux) précisés dans le planning. Tout retard non justifié pourra donner lieu à l'application de pénalités telles que prévues dans les clauses contractuelles.

3.2 MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le marché est financé sur des cofinancements européens dans le cadre d'un projet LIFE [LIFE22-IPN-FR-104846-LIFEBIODIVFR] et sur fonds du Ministère de la transition écologique. Le règlement s'effectue selon les conditions suivantes :

- **60%** d'acomptes
- **40 %** à la livraison du livrable final.

Le paiement interviendra **par virement bancaire** sur présentation de la facture correspondante, dans un délai de **30 jours maximum** à compter de sa date de réception conforme, conformément aux dispositions du Code de la commande publique (délai global de paiement).

4 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

Le présent dossier est transmis aux prestataires consultés par RNF et disponible sur demande à l'adresse suivante :

climat@rnfrance.org

Où téléchargeable sur le site internet à partir du 18/08/2025 :

<https://reserves-naturelles.org/appels-offres/>

5 PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres doivent être rédigées en français et exprimées en euros HT et TTC, l'association n'étant pas soumise à TVA. RNF privilégie une sélection fondée sur la qualité des propositions et leur adéquation au besoin exprimé dans les documents transmis. A l'appui de sa candidature, le candidat joindra les pièces suivantes :

- Une déclaration sur l'honneur (ou équivalent) attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner, et qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales (article L.2141-1 et suivants du CCP).
- Un document justifiant de sa capacité à engager l'entreprise (extrait K-bis ou délégation interne).
- Une présentation de références similaires réalisées au cours des trois dernières années (liens vidéos, attestations, etc.).
- Le cas échéant, une brève indication sur les moyens humains ou techniques mobilisables.

A l'appui de son offre, le candidat joindra les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) dûment complété, daté et signé,
- Le bordereau des prix unitaires (BPU),

- Le mémoire technique détaillant la manière dont le prestataire envisage la mission.

L'offre devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Le candidat est informé qu'en cas d'attribution du marché, il devra fournir en outre dans un délai de 5 (cinq) jours :

- a) les pièces mentionnées à l'article D.8222-5 du Code de Travail ;
- b) les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales.
- c) si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

Seul le Titulaire du marché sera invité à signer et parapher l'ensemble des pièces finales du marché :

- 1) l'acte d'engagement valant cahier des clauses techniques et administratives,
- 2) le mémoire technique,
- 3) le bordereau des prix.

6 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS ET DATE LIMITE DE RÉCEPTION

6.1 TRANSMISSION

LES OFFRES DEVRONT ETRE RECEPTIONNÉES AU PLUS TARD LE 22 septembre 2025 à 12 H 30, heure de Paris (GMT+02:00), date limite de réception des offres, dans les conditions fixées ci-après :

Les plis seront présentés en langue française et en euros toutes taxes comprises. Les candidats adresseront leurs plis **uniquement** par voie électronique à climat@rnfrance.org avec pour objet « **Pli pour appel d'offre, N° 2025/RNF/01** ». Aucun autre mode de transmission n'est accepté. Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera acceptée.

A réception de son dossier, le candidat recevra un accusé de bonne réception de son dossier par e-mail. Sans retour rapide de la part de RNF, le candidat devra se manifester pour être certain de la réception de son dossier par le service compétent.

Les offres réceptionnées postérieurement à la date limite de réception des offres ne seront pas étudiées. Les offres reçues dans les délais seront étudiées à la date de clôture de réception des offres.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les candidats sont informés que les fichiers constituant leur réponse doivent être présentés **au format pdf**.

6.2 LANGUE POUVANT ETRE UTILISEE

Les pièces remises par les candidats seront entièrement rédigées en langue française.

6.3 UNITE MONETAIRE

L'unité monétaire utilisée devra obligatoirement être de l'Euro.

7 EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

7.1 SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Avant de procéder à l'examen des candidatures et en cas de pièces manquantes ou incomplètes, il pourra être demandé aux candidats de compléter leur dossier des pièces manquantes ou incomplètes dans un délai identique à tous. Les soumissionnaires qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle ou qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes demandées pour l'exécution des prestations demandées sont éliminés.

RNF éliminera les offres irrégulières, inacceptables, inappropriées, incomplètes ou non conformes aux exigences formulées.

7.2 CRITERES D'ATTRIBUTION :

Les offres régulières, acceptables et appropriées, et qui n'ont pas été rejetées en application des articles R2152-1 et R2152-2 du code de la commande publique, seront classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution ci-après :

Critères	Pondération
Expérience et références du prestataire	40 %
Coût global de la prestation	30 %
Pertinence artistique et narrative	20 %
Délai proposé réaliste et souplesse organisationnelle	10 %

Les offres seront classées par ordre décroissant de note globale. RNF pourra engager des échanges avec les candidats les mieux notés, dans le respect de l'égalité de traitement. Toute négociation éventuelle se fera dans un cadre transparent et confidentiel.

7.3 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

8 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1 ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT

Les candidats adresseront leur demande de renseignements complémentaires uniquement par mail à climat@rnfrance.org

Pendant la phase de consultation, les renseignements complémentaires éventuels seront envoyés aux candidats qui les demandent au plus tard 5 jours francs avant la date limite fixée pour la réception des plis.

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Les réponses à ces demandes de renseignements complémentaires seront mises à disposition de tous les candidats sur le site internet de RNF : <https://reserves-naturelles.org/appels-offres/>.

8.2 PROCEDURES DE RECOURS

La présente consultation est soumise à la loi française.

Tout litige qui trouverait son origine dans la présente consultation serait de la compétence des tribunaux compétents de Dijon.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

1 OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GENERALES

1.1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la conception, la réalisation et la livraison d'une vidéo alliant des séquences en motion design (créées en cohérence graphique avec la charte graphique de RNF) et des rushs vidéo (fournis par RNF) d'une durée de 4 à 5 minutes, illustrant les étapes clés de la démarche Natur'Adapt. Cette méthode, issue du projet LIFE Natur'Adapt, accompagne les gestionnaires d'aires protégées dans l'adaptation de leur gestion face aux effets du changement climatique. La vidéo visera à présenter cette démarche de manière pédagogique, dynamique et accessible.

1.2 PARTIE CONTRACTANTES

Le marché est conclu entre l'association Réserves Naturelles de France (RNF), en tant que pouvoir adjudicateur, et le titulaire désigné à l'issue de la procédure de consultation.

1.3 DOMICILE DU TITULAIRE

Les notifications sont valablement faites, au siège du Titulaire tel qu'indiqué dans l'acte d'engagement.

1.4 DUREE DU MARCHÉ

Le marché débute à la date de sa notification et s'achève à la livraison des livrables définitifs, au plus tard le 27 février 2026.

2 PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Aucune pièce générale ne s'applique, sauf mention expresse dans les pièces particulières.

3 MODE DE DETERMINATION DES PRIX

3.1 FORME DES PRIX

Le marché est à prix global et forfaitaire.

3.2 VARIATION DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché.

3.3 ENVELOPPE FINANCIERE

Le montant estimé du marché ne pourra excéder 20 000 € TTC.

4 MODALITES DE REGLEMENT

4.1 DELAI GLOBAL DE PAIEMENT

Les paiements des factures se feront sur le compte bancaire fourni dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.2 REMISE DE LA FACTURE

La facture devra être transmise par voie électronique à : comptabilite@rnfrance.org

Elles comprennent, outre les mentions légales et réglementaires, les indications suivantes :

- nom et adresse du créancier,
- la référence au projet LIFE : « LIFE22-IPN-FR-104846-LIFEBIODIVFR WP4 »
- l'intitulé et le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans son acte d'engagement,
- le numéro, la nature et la date du marché et de chaque avenant éventuel,
- la prestation exécutée ou livrée,
- le montant de la prestation exécutée ou livrée,
- le taux et le montant de la TVA,

- le montant total TTC des prestations exécutées ou livrées,
- la date de facturation.

4.3 DELAI DE PAIEMENT

RNF se libèrera des sommes dues par virement bancaire sur le compte du titulaire dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures par voie postale.

4.4 RETARD DE PAIEMENT

Le retard de paiement ne constitue pas une cause licite de suspension de la réalisation de la prestation.

5 PÉNALITÉS DE RETARD

Le titulaire sera tenu de se conformer aux délais de réalisation des prestations fixées d'un commun accord selon le calendrier établi avec RNF. A défaut, RNF se réserve la faculté d'appliquer une pénalité de 150 € TTC par jour calendaire de retard sans mise en demeure préalable.

6 ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le candidat sélectionné recevra de RNF par tout moyen écrit une lettre d'attribution aux coordonnées communiquées dans la lettre d'engagement. Il devra transmettre dans un délai de 5 (cinq) jours :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Un arrêté des ministres intéressés fixe la liste des administrations et organismes compétents ainsi que la liste des impôts et cotisations sociales devant donner lieu à délivrance du certificat.

7 NOTIFICATION DE L'OFFRE RETENUE

Le choix final du candidat sera notifié par RNF par tout moyen écrit aux coordonnées communiquées dans la lettre d'engagement. Le marché sera conclu entre le titulaire et le représentant du pouvoir adjudicataire, à savoir le directeur de RNF ou son délégué. Il sera établi en un (1) original, dont une copie signée du directeur de RNF ou de son délégué sera délivrée au titulaire lors de la notification du marché.

8 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le titulaire et le commanditaire seront liés par la présente consultation. Les pièces du dossier de consultation valent documents contractuels.

Par exception, la prestation pourra être adaptée sur certains points de la présente consultation par avenant après accord entre les parties.

9 LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La présente consultation est soumise à la loi française.

Tout litige qui trouverait son origine dans la présente consultation serait de la compétence des tribunaux compétents de Dijon.

PARTIE TECHNIQUE – CAHIER DES CHARGES

10 DESCRIPTIF DE LA MISSION

10.1 ENTITES CONCERNEES

Réserves Naturelles de France (RNF), association loi 1901, dont le siège est situé au 2 allée Pierre Lacroute, CS 67524 – 21075 DIJON cedex

Téléphone : 03 80 48 91 00

Télécopie : 03 80 48 91 01

Courriel : climat@rnfrance.org

Site internet : www.reserves-naturelles.org

10.2 ETENDUE DE LA PRESTATION

I. CONTEXTE

Réserves Naturelles de France (RNF), association loi 1901 fondée en 1982 et regroupant plus de 700 membres, anime le réseau des gestionnaires de réserves naturelles en France. Elle œuvre à l'harmonisation des pratiques de gestion et à la professionnalisation des compétences des gestionnaires de réserves naturelles et plus globalement d'espaces protégés.

Entre **2018 et 2023**, RNF et neuf partenaires ont mené le projet **LIFE Natur'Adapt**, une initiative financée par le programme européen LIFE Climat. Ce projet visait à intégrer les enjeux climatiques dans la gestion des réserves naturelles et des espaces protégés européens. Conçu comme un apprentissage collectif, il proposait une méthode structurée pour adapter la gestion des espaces naturels aux effets du changement climatique.

Le projet s'est articulé autour de plusieurs actions clés :

- **Expérimentation sur six réserves naturelles** en France, où des outils méthodologiques ont été testés pour diagnostiquer la vulnérabilité climatique et élaborer des plans d'adaptation ;
- **Création d'une communauté d'experts et de praticiens**, rassemblant gestionnaires d'espaces naturels et spécialistes du climat, afin de mutualiser les connaissances et les retours d'expérience ;
- **Lancement de la plateforme numérique www.naturadapt.fr**, dédiée à la diffusion des outils et des ressources développés dans le cadre du projet.

Dans la continuité de **LIFE Natur'Adapt**, RNF poursuit ses efforts pour étendre ces outils méthodologiques aux territoires d'Outre-mer et aux sites Natura 2000. À cet effet, RNF s'est engagé dans le projet **LIFE Biodiv'France (2024-2032) [LIFE22-IPN-FR-104846-LIFEBIODIVFR]**, coordonné par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Ce projet, d'une durée de neuf ans, vise à accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2030.

En parallèle, RNF collabore également au projet **LIFE Adapto+ [LIFE-23-CCA-FR-LIFE_adapto_plus]**, axé sur l'accompagnement des gestionnaires d'aires protégées et une gestion souple du trait de côte, tout en renforçant les actions d'adaptation climatique.

II. OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le présent marché a pour objectif de produire une vidéo pédagogique, de valorisation, illustrant les étapes de la démarche Natur'Adapt, une méthode développée dans le cadre du projet européen LIFE pour accompagner les aires protégées dans leur adaptation au changement climatique.

Cette vidéo vise à :

- Sensibiliser les gestionnaires d'espaces naturels protégés aux impacts du changement climatique sur les écosystèmes et aux enjeux de l'adaptation ;
- Valoriser la démarche méthodologique Natur'Adapt en 8 étapes, en mettant en lumière des témoignages d'acteurs de terrain, des exemples concrets et des ressources mobilisables ;
- Faire connaître l'accompagnement porté par Réserves Naturelles de France (RNF), notamment en lien avec la future boîte à outils climat en cours de développement dans le cadre de LIFE Biodiv'France ;
- Renforcer la lisibilité et l'appropriation de la méthode Natur'Adapt auprès de différents publics : gestionnaires d'aires protégées, décideurs institutionnels, partenaires techniques, grand public.

Cette production audiovisuelle constituera un outil de diffusion porté à connaissance des actions de formation, d'animation de réseau et des outils professionnels aux services d'accompagnement portés par des organismes experts comme RNF.

III. ORGANISATION DE LA PRESTATION

→ Organisation de l'équipe du projet

Equipe projet RNF :

RNF désigne, dès la notification du marché, une personne qui est l'interlocuteur unique du prestataire. Elle est responsable de la gestion technique, administrative et financière du projet ainsi que de la vérification de la qualité de la prestation. Elle se charge également de faire la liaison entre le prestataire et le groupe de travail interne à RNF impliqué dans le projet.

Equipe projet du titulaire :

L'équipe du titulaire est définie lors de la remise de son offre. Il désigne dès la notification du marché, une (des) personne(s) qui est (sont) l'interlocuteur unique du pouvoir adjudicateur. Dès qu'il en a connaissance, il signale toute modification affectant sa composition et la bonne exécution des prestations. Tout remplacement s'effectue à niveau égal de compétence, d'expérience et de formation et sans augmentation du montant des prestations. Le CV de tout nouvel intervenant sera soumis à approbation de l'adjudicateur public.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS DU PRESTATAIRE

Un calendrier prévisionnel du déroulement de la prestation avec les dates des rendus intermédiaires, des rendus finaux, des réunions et des rencontres est fourni en **annexe 1**.

Le prestataire sera responsable de toutes les étapes de conception graphique de la vidéo, en respectant la charte graphique de RNF. Il est à noter que le script aura été préalablement rédigé par l'équipe climat de RNF. La mission inclura également la production et la livraison d'une vidéo de 4 à 5 minutes présentant les huit étapes de la démarche Natur'Adapt. Les spécifications du rendu final devront être les suivantes :

- **Pédagogique**, clair et accessible à un public non expert ;
- **Visuellement cohérent** avec l'identité RNF et les productions existantes, notamment celles issues du projet LIFE Natur'Adapt ;
- **Techniquement maîtrisé**, incluant montage, animation, sous-titrage et habillage sonore ;

- Décliné en **quatre versions** : avec sous-titres en français, en anglais, sans sous-titres, et une version web optimisée.

Des séquences filmées, des témoignages, des éléments de motion design et un traitement narratif fluide sont attendus pour assurer une appropriation rapide de la démarche. Le prestataire est invité à consulter la vidéo 'Ancrage - Réserves Naturelles de France' [<https://ancrage.reserves-naturelles.org/>], produite par RNF, en tant que référence du niveau attendu en termes de narration, de cohérence visuelle et d'intégration des éléments audiovisuels. La vidéo à réaliser devra s'inscrire dans cette lignée, tout en valorisant les spécificités de la démarche Natur'Adapt et ses huit étapes, en cohérence avec la nouvelle charte graphique de RNF.

Réunions de suivi du projet :

Plusieurs points de suivi sont prévus afin de garantir l'alignement entre le déroulement de la mission et les attentes de RNF. Les dates envisagées sont présentées en Annexe 1 de ce document.

- Réunion de lancement avec validation du script et synopsis ;
- Validation du storyboard et du style/maquette graphique ;
- Une livraison V1 avec voix off ;
- Un retour RNF V1 ;
- Une correction et livraison V2 ;
- Un retour RNF V2 ;
- Une correction et livraison d'une VF ;
- Une réunion de clôture.

RNF veillera à respecter les délais qui lui sont impartis dans le respect du calendrier de l'annexe 1.

Livrables

La prestation donnera lieu à la remise de :

- Une vidéo principale (4 à 5 minutes), accompagnée de ses déclinaisons (sous-titres FR/sous-titres ENG), sans sous-titres). Les formats doivent également être exploitables en version web à destination des réseaux sociaux, sites internet et diffusions auprès du public ;
- Des fichiers techniques :
 - Formats : MP4 et MOV (HD 1920x1080 minimum) ;
 - Fichiers sources : éléments graphiques, audio, motion design, textes de voix off ;
 - Polices, habillages et crédits utilisés ;
 - En respectant la charte graphique de RNF accessible ici : [<https://www.portail.reserves-naturelles.org/articles/133505-la-nouvelle-charte-graphique-des-reserves-naturelles-enfin-disponible>]

L'ensemble sera livré par voie numérique via une plateforme de téléchargement ou de transfert sécurisée, accompagné d'un courrier de livraison signé par le titulaire.

D. AUTRES ELEMENTS A FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE ET CESSIION DES DROITS

Le titulaire transmettra à RNF les fichiers source associés à tous les contenus réalisés dans le cadre du projet (en version originale type suite Adobe ou autre, et dans une version compatible avec des logiciels libres).

Le titulaire cèdera, à titre exclusif, l'intégralité des droits afférents aux résultats issus de la prestation, permettant ainsi à RNF de les exploiter librement (cf. 11.4).

Le titulaire transmettra à RNF la liste des prestataires potentiels qui auront été contactés pour la réalisation des différents contenus de la malle ainsi que les devis reçus.

MONTANT DE LA PRESTATION

Le montant de la prestation ne pourra pas dépasser un montant total de 20 000 € toutes taxes comprises. L'association RNF n'est pas soumise à TVA.

III - ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 11 – PARTIES CONTRACTANTES

11.1. Identification du maître d'ouvrage

Réserves Naturelles de France (RNF), représentée par son président en exercice M. Michel DELMAS.

Nom, prénom, et qualité du signataire du marché : MICHEA Karine, directrice adjointe de Réserves Naturelles de France

11.2. Identification du candidat

Le candidat se présente seul

Nom, prénom et qualité du signataire du marché :

Raison sociale telle que figurant au KBis														
Nom commercial, le cas échéant														
Forme juridique														
Adresse de l'établissement														
Adresse du siège social (si différente)														
n° de téléphone :								Courriel :						
Code APE	N° de SIRET													

Le candidat se présente en groupement. Le mandataire complète la partie suivante pour ce qui le concerne ainsi que l'annexe 7 « Groupement » pour ses co-traitants :

Nom, prénom et qualité du mandataire :

- les membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement
 conjoint avec mandataire solidaire non solidaire

Raison sociale telle que figurant au KBis														
Nom commercial, le cas échéant														
Forme juridique														
Adresse de l'établissement														
Adresse du siège social (si différente)														
n° de téléphone :								Courriel :						
Code APE	N° de SIRET													

11.3. Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du présent dossier comprenant le règlement de la consultation, le cahier des charges, l'acte d'engagement valant cahier des clauses techniques et administratives du présent marché et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou autres déclarations, m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

- Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (Rayer les mentions inutiles), à fournir les prestations décrites et conformes aux résultats attendus, selon les règles de l'art de la profession. Je suis responsable de la bonne exécution de la prestation. L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée.

Toute inexécution ou mauvaise exécution de cette obligation, conduisant à une impossibilité pour le pouvoir adjudicateur d'utiliser tout ou partie des résultats, déclenche la procédure de résiliation selon les modalités définies à l'article 3, et après mise en demeure restée sans effet.

- Je m'engage à signaler immédiatement au pouvoir adjudicateur les causes faisant obstacle à l'exécution du marché dans le délai contractuel et indique la durée de prolongation demandée.

Le pouvoir adjudicateur notifie sa décision dans un délai maximum de 15 jours. Le délai éventuellement prolongé a, pour l'application du marché, les mêmes effets que le délai contractuel.

11.4 – Droits de propriété

RNF dispose sur les résultats de la prestation des droits d'exploitation, comprenant les droits de représentation et de reproduction, et de transformation définis respectivement aux articles L. 122-2 et L. 122-3 du code de la propriété intellectuelle. Ces droits de reproduction s'entendent pour tous les supports connus et à venir et pour le monde entier, notamment sur support papier, numérique, CD-rom, audiovisuel, Internet et intranet et ce, quel que soit l'objectif poursuivi. Ils sont cédés à titre exclusif au profit de RNF.

Le titulaire déclare expressément que le projet ne fera, de sa part, l'objet d'aucune autre cession de droits de propriété intellectuelle à des tiers de quelque nature et de quel qu'étendue que ce soit. Si le titulaire souhaite utiliser, en dehors du cadre du marché, des informations, des résultats ou des documents obtenus dans le cadre du marché, il devra au préalable obtenir l'accord écrit du pouvoir adjudicateur. Il ne peut en faire un usage commercial ou les publier sans l'accord préalable et écrit de celui-ci.

Cette exploitation à titre non commercial s'exerce dans le strict respect des droits moraux de l'auteur.

Les conditions financières de la cession sont comprises dans le montant du marché.

La conclusion du marché n'emporte pas le transfert des droits de propriété intellectuelle ou des droits de toute autre nature afférents aux connaissances antérieures¹.

ARTICLE 12 – DUREE DE VALIDITE DU MARCHE

Le marché est conclu à compter de la date de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 13- UNITE MONETAIRE

L'unité monétaire demandée est l'EURO.

ARTICLE 14 – PROPOSITION FINANCIERE DU CANDIDAT

Montant forfaitaire pour la réalisation de la prestation : € HT, € TTC

L'offre présentée par la titulaire est acceptée pour valoir acte d'engagement.

Pour le prestataire, <i>Nom Prénom / Qualité / Cachet / Mention(s) manuscrite(s) « Lu et approuvé » / Signature</i>	
---	--

Pour RNF	Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'engagement A Dijon, le Le signataire représentant RNF Date d'effet du marché : / /
-----------------	---

¹ Par « Connaissances antérieures », il faut comprendre tous les éléments, quelle qu'en soit la forme, la nature et le support, qui ne résultent pas de l'exécution des prestations et qui appartiennent au jour de la notification du marché au titulaire ou à des tiers qui leur sont concédés en licence

Groupement

Dénomination sociale de chaque membre ¹	Prestations exécutées par chaque membre		
	Nature	Montant HT	Montant TTC
<u>Mandataire</u> -			

Les paiements sont effectués : sur des comptes séparés sur un compte unique

Le mandataire complète l'article 10 du présent dossier ; seuls les cotraitants renseignent les rubriques suivantes.

Membre 1 du groupement²

Nom, prénom et qualité du signataire																			
Raison sociale telle que figurant au KBis																			
Nom commercial, le cas échéant																			
Forme juridique																			
Adresse de l'établissement																			
Adresse du siège social (si différente)																			
n° de téléphone :												Courriel :							
Code APE	N° de SIRET																		

Compte à créditer³

Compte ouvert à l'organisme bancaire		Au nom de	
Code Banque	Code guichet	Compte n°	Clé n°

1 Insérer autant de lignes que de cotraitants

2 A reproduire en tant que de besoin

3 Joindre un RIB. Les informations portées et celles du RIB doivent être rigoureusement identiques

IV – BORDEREAU DES PRIX EN €

Annexe financière (modèle) à compléter Décomposition du prix global et forfaitaire

Phase	Résultats attendus	Objet détaillé	Intervention consultant x (nb j bureau)	Total HT (€)	Total TTC (€)	Commentaires / Hypothèses
1. Préparation	<i>Cadrage du livrable</i>	Réunion de lancement, définition des cibles, présentation script et synopsis validés par RNF, messages, contraintes techniques. Transmission des éléments de référence (charte, rushs, notes, etc.)				Inclut la prise en main des éléments transmis. Validation conjointe nécessaire avant passage à l'étape suivante.
2. Élaboration du Storyboard & maquettes	<i>Enchaînement narratif et direction graphique</i>	Création du storyboard, proposition de maquettes visuelles				Le style visuel est figé à l'issue de cette étape.
3. Conception des séquences en motion design	<i>Animation graphique et narration visuelle</i>	Création de l'animation, synchronisation avec script et éléments sonores				Graphisme et animations selon les maquettes validées.
4. Montage & voix off	<i>Première version montée avec narration</i>	Assemblage image/son, enregistrement et intégration de la voix off				Ton et rythme validés avec le client en amont.
5. Versions & validation (V1 > V2 > V. finale)	<i>Intégration des retours</i>	Intègre jusqu'à 2 séries de retours : V1 (soumise) > V2 (ajustée) > V. finale (V3)				Toute version supplémentaire fera l'objet d'un chiffrage hors forfait.
6. Version finale	<i>Livraison de la version définitive</i>	Corrections finales, export des 4 formats, vérifications techniques				Export selon les formats convenus (HD, mobile, réseaux, etc.)
7. Livrables & transfert	<i>Vidéos prêtes à diffusion + fichiers sources</i>	Transmission numérique des vidéos et éléments annexes (fichiers sources, voix off, animations)				Envoi via plateforme ou lien sécurisé.
TOTAL				€	€	

11 ANNEXES

Annexe 1 : Calendrier prévisionnel de réalisation de la prestation

Phase	Période estimée	Livrables/objectifs
1. Réunion de lancement	Semaine du 13 octobre 2025	Cadrage des attendus, transferts des éléments, planification des étapes et validation des dates de rencontre et de rendus. Validation conjointe des scripts et synopsis en lien avec les objectifs définis.
2. Livraison du projet de storyboard et du style/maquette graphique	Semaine du 3 novembre 2025	Validation conjointe des script et synopsis, en lien avec les objectifs définis.
3. Validation du storyboard et du style/maquette graphique	Semaine du 24 novembre 2025	Séquençage visuel, habillage graphique, validation des styles.
4. Livraison V1 avec voix off	Semaine du 5 janvier 2026	Première version complète (image, son, voix off, sous-titres provisoires).
5. Retours RNF V1	Semaine du 15 janvier 2026	Ajustements demandés afin de répondre aux besoins.
6. Corrections et livraison de la V2	Semaine du 26 janvier 2026	Seconde version modifiée suite au point 5.
7. Retour RNF V2	Semaine du 2 février 2026	Second retour avant validation finale des livrables.
8. Correction et livraison version finale	Semaine du 23 février 2026	Livraison de la VF, transferts de l'ensemble des documents programmés.
9. Réunion de clôture	Semaine du 31 mars 2026	Réunion de clôture permettant de tirer un bilan de la collaboration.